



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 23 FÉVRIER 2017

L'an Deux Mille Dix-sept, le vingt-trois février, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont assemblés à la salle des fêtes de Reffannes sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Président,

Didier GAILLARD, Véronique GILBERT, Claude DIEUMEGARD, Véronique CORNUAULT, Christophe MORIN, Guillaume MOTARD, François GILBERT, Hervé-Loïc BOUCHER, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Jacques DIEUMEGARD, Didier VOY, Laurent ROUVREAU, Louis-Marie GUERINEAU, Hervé DE TALHOUET-ROY, Patrick DEVAUD, Béatrice LARGEAU - Vice-présidents

Nicolas GAMACHE, Philippe ALBERT, Françoise BABIN, Gilles BERTIN, Nathalie BRESCIA, Philippe CHARON, Guillaume CLEMENT, Jean-Paul DUFOUR, Jean-Paul GARNIER, Ludovic HERAULT, Lucien JOLIVOT, Nicole LAMBERT, Jean-François LHERMITTE, Daniel LONGEARD, Dominique MARTIN, Sybille MARY, Jean-Michel MENANT, Bernard MIMEAU, Thierry PARNAUDEAU, Thierry PASQUIER, Michel PELEGRIN, Anne-Marie POINT, Magaly PROUST, Fridoline REAUD, Jean-Michel RENAULT, Martine RINSANT, Michel ROY, Danièle SOULARD, Catherine THIBAUT, Emmanuelle TORRE - Conseillers

Délégués suppléants :

Michel AIRAULT suppléant d'Emmanuel ALLARD
Frédérique SALVEZ suppléante de Jean-Yann MARTINEAU
Chantal GOULET suppléante de Jean PILLOT

Pouvoirs :

Laurence VERDON donne procuration à Béatrice LARGEAU
Françoise BELY donne procuration à Jean-Paul GARNIER
Serge BOUTET donne procuration à Philippe ALBERT
Mickaël CHARTIER donne procuration à Lucien JOLIVOT
Armelle YOU donne procuration à Xavier ARGENTON

Absences excusées : Patrice BERGEON, David FEUFEU, Jean-Marc GIRET, Jean-Claude GUERIN, Nicolas GUILLEMINOT, Daniel MALVAUD, Jean-Michel MORIN, Ingrid VEILLON

Secrétaires de séance : Thierry PARNAUDEAU et Michel ROY

SOMMAIRE

AFFAIRES GENERALES	7
0 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE.....	7
1 - ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 24 NOVEMBRE ET DU 21 DECEMBRE 2016	6
FINANCES	6
2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017	6
3 - PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX D'AMELIORATION DES ECOLES 2017-2020 – SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL « CAP79 »	12
4 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ECOLES DE LA MARA ET JULES FERRY – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.....	12
5 - CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ACOMPTE SUR SUBVENTION 2017.....	13
6 - CONTRATS D'ASSURANCES – APPROBATION D'UN AVENANT N°2 AU LOT N°1 « DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES »	13
7 - APPROBATION DE L'AVENANT DE SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE A LA COMMUNE DE LA FERRIERE POUR L'EXECUTION DE LA CONVENTION DE RACCORDEMENT, D'ACCES ET D'EXPLOITATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES INSTALLES SUR LA TOITURE DE L'ECOLE DE LA FERRIERE	14
8 - ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE – ADHESION 2017	14
RESSOURCES HUMAINES	15
9 - CREATION DE CONTRATS AIDES.....	15
10 - MODIFICATION D'UN TARIF DE VACATION POUR INTERVENANT EXTERIEUR.....	15
11 - TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION	15
SCOLAIRE	17
12 - ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE L'EDUCATION DES VILLES – ADHESION 2017	17
13 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES – VERSEMENT DU 1ER ACOMPTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017	18
ENFANCE JEUNESSE	19
14 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2017 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT –	

AVENANT N°2.....	19
15 - TRAVAUX ALSH AMAILLOUX – CONVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT	19
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	19
16 - CLUB DES ENTREPRENEURS DE GÂTINE – ADHESION 2017	19
17 - ZAE PATIS BOUILLON – VENTE D’UNE PARCELLE ECONOMIQUE	20
18 - TOURISME EN GATINE – ACOMPTE SUR SUBVENTION 2017	20
SYSTEME D'INFORMATION.....	21
19 - PARTENARIAT « COLLÈGES NUMÉRIQUES ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE » - AVENANT N°1	21
INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES	21
20 - SALLE DE LA GUICHETIERE A SECONDIGNY – MODIFICATION DES TARIFS	21
CULTURE & PATRIMOINE	22
21 - ADHESION ASSOCIATION IMAGES EN BIBLIOTHEQUES 2017	22
JEUX.....	22
22 - FLIP 2017 - PROPOSITION D'OFFRES DE PARTENARIAT HORS PERIODE FESTIVAL	22
VOIRIE.....	22
23 - MARCHE DE TRAVAUX VRD – LOT 2 BRANCHEMENTS NEUFS, REPARATIONS, EXTENSIONS RESEAUX –AVENANT DE TRANSFERT N° 2	22

M. le Président : Bonsoir à toutes et à tous, j'ouvre la séance du Conseil communautaire du 23 février en laissant tout d'abord la parole à Michel ROY, Maire de Reffannes, qui nous accueille ce soir.

M. ROY : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis ravi de vous accueillir dans notre modeste salle des fêtes. Nous nous sommes demandé, si tout le monde allait tenir, donc même si nous sommes un peu serrés, nous devrions y arriver.

Certains d'entre vous ont cherché la salle des fêtes, elle est pourtant assez facile à trouver, puisque Reffannes ne se résume pratiquement qu'à l'ensemble des maisons situées aux alentours. La commune, majoritairement centralisée dans le bourg, se situe au carrefour de deux routes départementales, dont celle rejoignant Parthenay à Saint-Maixent-L'École. Elle s'étend sur 858 ha, dont la moitié est en forêt. Autrefois, c'était la tradition et peut-être que c'est le cas pour certains d'entre vous, nombreux étaient ceux qui venaient chercher du muguet pour le 1^{er} mai dans les bois de Reffannes. Nous avons donc gardé le muguet comme logo de la commune. Nous comptons 370 habitants, trois exploitations et une dizaine de commerçants et jeunes artisans. Malheureusement, il y en a un qui a cessé son activité il y a peu de temps, mais d'autres reprennent de nouveaux projets, ce qui donne une bonne dynamique.

Nous avons une agence postale communale qui fonctionne bien, une école en RPI avec les communes de Saint-Martin-du-Fouilloux, Vausseroux et Vautebis, et également deux foyers qui accueillent des personnes en situation de handicap, gros employeurs de la commune.

Il y a environ un mois, nous nous sommes fait voler un de nos camions, donc lors de la dernière séance de Conseil municipal, nous nous sommes demandé comment faire pour en racheter un. Certains conseillers ont proposé d'installer une quête ce soir à la fin du Conseil communautaire. Je me suis dit que vous n'apprécieriez pas donc finalement, nous avons acté de vous offrir le verre de l'amitié plutôt que de vous demander de participer à l'achat du camion.

Je vous souhaite une bonne soirée. A tout à l'heure.

M. le Président : Merci beaucoup. J'ai proposé à Sébastien TROUVE, chargé de mission à la Maison de l'Emploi de Parthenay et de Gâtine de venir nous présenter le dispositif Argent de poche. Je vous laisse la parole.

M. TROUVE : M. le Président, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Au nom de la Maison de l'Emploi, je vous remercie de cette invitation. Je suis venu vous présenter le dispositif Argent de poche qui permet aux collectivités de faire travailler des mineurs.

Pour mettre en place ce dispositif, les communes doivent tout d'abord l'acter et le budgétiser. Elles pourront alors, pendant les vacances scolaires, faire travailler des jeunes de la commune âgés de 16 à 17 ans accompagnés d'agents communaux, sur des demi-journées. Les jeunes signent une charte d'engagement et seront gratifiés de 15 € par demi-journée.

Ce dispositif a plusieurs objectifs, dont en premier lieu d'occuper les jeunes, leur faire découvrir les services de la ville tout en gagnant de l'argent. Cela peut également créer du lien avec les habitants de la commune. Il est aussi prouvé que lorsque l'on participe à nettoyer et à entretenir une commune, on participe moins à sa dégradation.

Dans le cadre de ce dispositif validé par l'inspection du travail et par l'URSSAF, le jeune ne peut pas effectuer plus de 33 demi-journées dans l'année. Si les services de la ville le proposent, il peut travailler à chaque période de vacances scolaires, à raison de 10 demi-journées maximum sur les petites vacances et seulement 20 demi-journées pendant les grandes vacances d'été. Le dispositif limite à 33 demi-journées, pour rester dans le forfait des calculs et charges patronales de base pour un stagiaire. C'est pour cela que la gratification ne s'élève qu'à 15 € mais c'est déjà 15 € ! Par exemple, si un jeune travaille sur 5 chantiers dans la semaine, le vendredi, il percevra 75 €.

Après avoir acté et budgétisé le dispositif, il est nécessaire de communiquer auprès du public. Des fiches d'inscription sont à remplir et la commune doit assurer le jeune au titre de la responsabilité civile tout comme les stagiaires et les titulaires. La commune assure le jeune s'il se blesse dans le cadre de son activité, et les jeunes, généralement regroupés par 4 ou 5, sont tiers les uns vis-à-vis des autres. Toutes ces procédures sont notées sur les documents que nous vous mettons à disposition.

Parmi les documents de référence, il y a une charte d'engagement entre le jeune et la commune, une convention entre la commune et la Maison de l'Emploi et un dossier papier de candidature pour que le jeune indique son état civil et quelques pièces justificatives, notamment son RIB puisque la commune verse directement l'argent sur le compte du jeune. Des autorisations parentales sont également nécessaires puisque le jeune est mineur (droit à l'image....).

L'inspection du travail exige que les travaux soient « légers ». Le mineur ne montera donc pas sur un échafaudage ou ne manipulera pas une tronçonneuse. En revanche il peut éventuellement biner, entretenir les

parterres, faire de la peinture. Les travaux doivent être identifiés par écrit pour que le jeune puisse clairement cerner sa mission. Les documents sont signés pour garder une trace écrite confirmant le degré de connaissance de chacun.

Ma présentation est terminée, donc si vous avez des questions, je suis à votre disposition pour y répondre.

M. le Président : Je vous remercie beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur cette présentation ?

M. TROUVE : Est-ce qu'il y en a parmi vous qui seraient éventuellement intéressés pour mettre en place ce dispositif ? La Ville de Parthenay, par exemple, ouvre 330 demi-journées en 2017. Une deuxième commune, située sur le territoire de Val-de-Gâtine, Cours, ouvre 25 demi-journées. Ces deux communes ont déjà budgétisé le projet. Pour votre information, Cours est une commune de 556 habitants.

Mme MARY : Les journées ouvertes par la Ville Parthenay ne sont réservées qu'aux jeunes parthenaisiens ?

M. TROUVE : Pour cette première année, oui, mais la question reste ouverte, pour les années suivantes.

Mme MARY : Ce n'est pas ce qu'il m'a été dit lorsque je suis allée au Forum des jobs saisonniers avec ma fille. Nous n'habitons pas Parthenay, mais apparemment elle pourrait quand même se positionner sur le dispositif à Parthenay.

M. TROUVE : Je pense que c'est à la commune ou à la Communauté de communes de le décider, mais ce n'est pas le discours que nous devons tenir au forum. Pour cette première année, il était dit que nous resterions sur la commune de domiciliation. A moins d'être dans un cas où les parents sont séparés et que le jeune possède deux lieux de résidence. Après, s'il n'y a pas assez de jeunes pour les 330 demi-journées, peut-être que la ville pourra ouvrir le dispositif à d'autres personnes, mais c'est à la commune elle-même de le décider.

Mme MARY : Cela n'a pas été précisé.

M. TROUVE : Cet exposé en Conseil communautaire permet une information égalitaire et uniforme à l'ensemble des représentants des communes.

M. MOTARD : Sur la commune de Pougne-Hérison, nous allons délibérer vendredi soir sur la mise en place de ce dispositif parce que nous avons effectivement des jeunes qui pourraient être intéressés et qui s'ennuient un peu l'été. Pour les maires ou les élus qui veulent développer des actions pour la jeunesse, cela peut être l'occasion de commencer à créer un petit collectif dans la commune. Il faut l'imaginer comme un support. Le groupe de jeunes ne sera pas créé dans la foulée mais cela sera une porte d'entrée pour les attirer. Je vous invite vraiment à saisir l'occasion, d'autant plus que ce dispositif est encadré par la Maison de l'Emploi.

M. TROUVE : Effectivement, je me déplace pour expliquer et vous mettre à disposition tous les papiers validés juridiquement.

M. MOTARD : C'est vraiment une bonne occasion de démarrer un projet avec les jeunes. Cela concerne toutes les communes, petites ou grosses. Par exemple, à Pougne-Hérison, le groupe sera formé de 4 ou 5 jeunes qui seront mieux à s'occuper que de rester à rien faire.

M. TROUVE : C'est l'un des objectifs : que les jeunes s'occupent. Ils travaillent 3 heures pour et avec la commune et après ils vaquent à leurs occupations.

Mme MARTIN : Est-ce que c'est la commune qui décide le nombre d'heures ?

M. TROUVE : Il ne faut pas dépasser 33 demi-journées par jeune dans l'année. Après, c'est en fonction de vos possibilités budgétaires et aussi en fonction des capacités des agents. Par retour d'expérience, il est très important d'impliquer les agents dans le fonctionnement et le choix des tâches ainsi que dans l'encadrement technique. De notre côté, en fonction du nombre de jeunes, nous proposons un accompagnement pédagogique.

Mme BRESCIA : Combien de jeunes pouvons-nous engager ? Est-ce qu'il y a un minimum et un maximum ?

M. TROUVE : Ce sera en fonction de votre budget. Par exemple, la Ville Parthenay a budgétisé cette année 10 jeunes à 33 demi-journées ou 330 demi-journées, auquel cas ce seront beaucoup plus que 10 jeunes qui participeront aux différents chantiers. Tous les documents seront disponibles dès la semaine prochaine, soit par internet, soit au format papier. La Maison de l'Emploi se propose de coordonner ce dispositif par une convention de partenariat. En effet, elle aussi à travers ses actions et ses missions vis-à-vis de la jeunesse, elle s'est dit que c'était l'occasion, même si ce ne sont que des scolaires, d'avoir un premier contact avec ces jeunes qui pourront peut-être revenir par la suite, pour des demandes de formation, d'information ou d'orientation. C'est important aussi pour la Maison de l'Emploi d'agir dans ce dispositif pour connaître le public et le parcours personnel et professionnel des jeunes et pour pouvoir les accompagner le mieux possible. Plus les jeunes seront suivis tôt, moins ils auront de chance d'être en situation d'échec. L'année 2017 est une année d'expérimentation. Il faut y aller doucement, flécher des travaux, mettre un budget en place et voir ce qui peut être proposé à la jeunesse.

M. GAILLARD : Lorsque nous prenons des apprentis ou des stagiaires, nous avons une obligation d'encadrement. Dans ce dispositif, est-ce qu'il y a un maximum de jeunes à ne pas dépasser par encadrant ?

M. TROUVE : Il n'y a pas de limite légale, mais l'idéal pour faire du travail de qualité, c'est de constituer des groupes de 3 à 8 jeunes.

Mme BRESCIA : Est-ce que des comptes rendus ou des retours d'expérience sont prévus ?

M. TROUVE : Ce dispositif étant en partie financé par le programme d'investissement d'avenir, nous avons un devoir de bilan vis-à-vis de l'Etat. Nous établirons donc des bilans globaux sur le dispositif ainsi que des bilans par commune. Cela pourra servir éventuellement pour préparer du mieux possible l'année prochaine. Dans les bilans, nous avons prévu des fiches d'évaluation pour les agents par rapport aux jeunes et également pour les jeunes par rapport au dispositif, à faire remplir le dernier jour du dernier chantier du jeune. Ces documents sont également à votre disposition.

M. le Président : Très bien, y-a-t-il d'autres questions sur ce dispositif ?

M. GAILLARD : Est-ce que le dossier ne pourrait pas être envoyé directement par mail aux mairies ?

M. TROUVE : Si, tout à fait, il y a des dossiers prototypes, sur lesquels nous pouvons apposer le nom et le logo de la commune demandeuse, avant de lui transmettre par mail.

M. GARNIER : Pour revenir sur la remarque de Mme MARY, je me demande pourquoi ce dispositif n'est pas porté par la Communauté de communes ? Parce que finalement, c'est la ville de Parthenay qui va proposer le plus de demi-journées et cela pourrait peut-être intéresser des jeunes qui n'habitent pas Parthenay. Je me suis renseigné sur internet, il y a beaucoup de Communautés de communes qui portent ce dispositif.

M. MOTARD : Il faut reprendre le projet dans sa logique de proximité. Les élus connaissent très bien les jeunes de leur commune, il y a déjà un lien. Le communautaire sera là, de toute façon, puisque nous le partageons ici, mais je pense qu'il faut rester sur de la proximité, dans un premier temps.

M. GARNIER : Il n'est pas incompatible que ce soit pris en charge par la Communauté de communes et appliqué par les communes !

18h45 : Arrivée de Mme PROUST

M. MOTARD : Au nom de la commune de Pougne-Hérison, je peux affecter 300 € au budget pour accompagner 5 jeunes. Cela ne me dérange pas et je peux l'assumer auprès de mon conseil municipal sans aucun souci.

M. le Président : Pas d'autres interventions ? Merci beaucoup M. TROUVE.

M. TROUVE : Je vous remercie de votre attention.

M. le Président énumère les absences et procurations et désigne deux secrétaires de séance.

18h50 : Arrivée de M. ROUVREAU

M. le Président : Nous vous proposons de modifier la présentation de l'ordre du jour de ce Conseil communautaire. Nous avons joint une note explicative à ce sujet. Lors du forum des élus notamment, il a été demandé de réorganiser la présentation en Conseil communautaire pour réserver plus de temps au débat. Dans la mesure où ce soir, nous avons la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), nous vous avons indiqué que certaines décisions seraient votées en bloc. C'est vrai que parfois, c'est un peu fastidieux, surtout que certaines délibérations sont l'exécution de décisions actées les mois précédents. Bien évidemment, cela ne vous empêche pas de poser des questions sur chacun des sujets.

Avant de passer au DOB, est-ce que dans le premier bloc de délibérations, vous avez des questions ?

Mme PROUST : Pour le sujet concernant les travaux dans les écoles de La Mara, je voulais simplement savoir si nous utilisons toute l'enveloppe du CAP79 ou s'il reste de l'argent pour la deuxième partie du mandat.

M. C. MORIN : Nous demandons 100 000 € par an sur 4 ans pour les travaux de La Mara, soit 400 000 € au total.

Mme PROUST : Et il restera combien sur l'enveloppe globale du CAP79 ?

M. C. MORIN : Je n'ai pas la réponse précise ce soir. Nous vous la transmettrons, mais de mémoire, ces 400 000 € représentent une infime partie de l'enveloppe globale.

M. le Président : Nous procédons donc maintenant au vote de l'ensemble de ces décisions.

M. LE PRESIDENT donne lecture au Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises le mois précédent dans le cadre de ses délégations, et demande si celles-ci suscitent des questions.

1 - ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 24 NOVEMBRE ET DU 21 DECEMBRE 2016

PRESENTATION GROUPEE : Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 novembre 2016,
- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 21 décembre 2016.

Adopte à l'unanimité

FINANCES

2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

M. C. MORIN : Il est proposé au Conseil communautaire de prendre connaissance du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2017.

M. C. MORIN donne lecture de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2017.

M. C. MORIN : Vous avez tous reçu le rapport dans son entier. Pour ce soir, nous avons sélectionné quelques diapositives pour vous présenter un condensé de l'ensemble du DOB, afin de laisser du temps au débat. Si vous avez des questions sur d'autres diapositives qui ne sont pas présentées ce soir, vous pourrez bien sûr les poser.

Diapositive n°3 : Répartition des recettes de fonctionnement : La répartition des recettes de fonctionnement de 2016 est quasiment identique à 2015. Concernant les produits et services, nous avons perçu davantage de recettes puisque sur cette ligne figurent les remboursements entre autre des frais de mise à disposition par les communes dans le cadre des conventions. Etant donné que tout a pris du retard, nous nous étions retrouvés avec des encaissements qui n'étaient pas forcément liés à ce que nous avons budgétisé pour 2016. Au niveau des impôts et taxes, nous avons perçu plus que prévu puisque nous avons eu la bonne nouvelle en fin d'année, de percevoir des rôles supplémentaires de CFE pour un peu plus de 200 000 €, ce qui a fait du bien à nos finances. Ce qui vient polluer cette zone, c'est le fameux compte de produits de cessions des éléments d'actifs, comprenant

les régularisations entre autres, de l'atelier de reliure à hauteur de 365 000 €. Nous retrouvons donc ces sommes en recettes et en dépenses, mais cela fausse un peu le montant des produits.

Diapositive n°4 : Répartition du produit des ressources fiscales : Le produit fiscal s'élève à 14 481 478 €. La part des taxes d'habitation et taxes foncières, dites taxes ménages représente 39 % du total, la TEOM 24 % et la CFE/CVAE, 23 %. Les taxes des ménages ont donc un poids important dans nos recettes de fonctionnement. Même si à l'origine, Parthenay-Gâtine est une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique, avec la réforme de la taxe professionnelle, nous percevons en supplément, la taxe d'habitation.

Diapositive n°5 : Evolution comparative des recettes de l'Etat : Concernant les dotations, nous avons subi la poursuite de l'aide au redressement des comptes publics. La dotation de compensation, entre 2015 et 2016 diminue de 44 000 € et la dotation d'intercommunalité, de 123 000 €. Pour cette année, notre contribution s'élève à près de 982 000 € de redressement et le cumulé 2014-2016, s'élève à près de 1 700 000 €. Entre 2014 et 2015, le FPIC a très faiblement augmenté, à peine 14 000 €. En 2015, c'étaient les communes qui avaient davantage bénéficié de l'augmentation du FPIC, en 2016 cela a été plus avantageux pour la Communauté de communes puisque nous avons eu une augmentation d'un peu plus de 145 000 €. Soit une baisse totale entre 2015 et 2016 de 322 595 €. Par rapport aux dotations consolidées de 2013, soit l'ensemble des dotations des Communautés de communes qui existaient avant Parthenay-Gâtine, nous percevons quasiment 402 000 € de moins.

Diapositive n°6 : Répartition des dépenses de fonctionnement : Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous sommes assez proches des prévisions, avec un pourcentage de réalisation à hauteur de 99 %. Parmi les atténuations de produits, nous retrouvons entre autre le FNGIR, les attributions de compensation, à hauteur de 1 719 000 € pour les plus grosses sommes. Dans les charges de gestion à hauteur de 9 375 805 €, une grosse part (plus de 35 %) est liée aux ordures ménagères. Dans les charges exceptionnelles, nous retrouvons les 365 000 € de l'atelier reliure et si vous vous souvenez également, nous avons annulé un titre concernant un contentieux sur le dossier de GatineO, à hauteur de près de 220 000 €.

Diapositive n°7 : Les frais de personnel : Concernant le personnel, la collectivité employait 283 agents au 1^{er} janvier 2014, elle en emploie 382 au 1^{er} janvier 2017, soit environ 100 agents supplémentaires. A 85 %, l'augmentation est due à la prise de la compétence scolaire au 1^{er} août 2014, ce qui a engendré bien évidemment un nombre d'agents supplémentaires important, même s'ils ne sont pas forcément employés à temps complet. Concernant les mises à disposition, 29 agents sont mis à disposition par les communes à la Communauté de communes, ce qui représente une dépense de 410 000 € et 31 agents sont mis à disposition par la Communauté de communes aux communes, soit une recette de 193 000 €. Avec la mise en place des doubles employeurs, ces mises à disposition ont diminué cette année puisqu'il y en avait 40 sur chaque collectivité, au préalable. Une partie des augmentations de frais de personnel est due à la mise en place des services communs qui a eu lieu également au cours de l'année 2016. A ce titre, nous percevons des recettes par ailleurs.

Diapositive n°8 : Répartition des recettes d'investissement : La part de réalisation des recettes d'investissement s'élève à 43 %. Nous avons énormément de restes à réaliser, dont des subventions prévues sur des projets, qui sont accordées mais pas encore versées. Parmi les restes à réaliser, il y a également le prêt de 400 000 € que nous avons acté au mois de janvier. Ce qui fait un total de près d'1 282 000 €, somme qu'il faudrait ajouter à notre réalisé, pour comparer avec le prévisionnel.

Diapositive n°9 : Les dépenses d'investissement 2016 : Pour les dépenses d'investissement, la part de réalisation s'élève à 79 %, sachant qu'il y a également des restes à réaliser à hauteur de 492 000 €.

Diapositive n°12 : Les travaux réalisés en 2016 : Les dépenses pour les travaux du complexe sportif Léo Lagrange étaient prévues dans les AP/CP à hauteur de 279 000 €, les travaux à la halte-garderie les Galipettes à hauteur de près de 113 000 € et les travaux aux Lucioles tranches 2 et 3 à hauteur de près de 479 000 €.

Diapositive n°14 : Le résultat d'exécution 2016 : La CAF nette s'élève à 126 868 € mais elle peut être corrigée puisque dans le remboursement de la dette, figure des prêts sur lesquels nous avons des conventions avec les communes. La CAF nette corrigée s'élève donc à 578 358 €.

Diapositive n°15 : Analyse du résultat d'exécution : Par rapport à notre excédent de début d'année, nous sommes à 73 000 € près, au même résultat. Je vous rappelle que le Budget Primitif 2016 faisait ressortir un besoin de financement de 800 000 € (400 000 € de prêt et 400 000 € sur l'excédent de fonctionnement). Finalement, à la fin de l'année 2016, la situation est meilleure que prévu, puisque nous allons puiser seulement 73 000 € sur notre excédent de fonctionnement. Il est vrai que les rôles supplémentaires d'impôts que nous avons reçus en fin d'année à hauteur de 200 000 €, ont amélioré la situation.

Diapositive n°16 : A retenir de 2016 : Les services ont réalisé un gros travail pour diminuer et rationaliser au mieux les dépenses de fonctionnement, même si cela ne permet pas de compenser la baisse des dotations. Tout confondu, cette baisse s'élève à 478 000 €, compensée en partie par le FPIC et par les rôles supplémentaires. Mais nous le voyons bien, notre CAF brute diminue cette année ce qui signifie que nos dépenses de fonctionnement ne diminuent pas suffisamment par rapport aux dotations. Près de 60 % de notre CAF brute est consacrée au remboursement de la dette.

Diapositive n°18 : La stabilisation des recettes fiscales : Nous ne connaissons pas encore la valeur des bases des recettes fiscales. La seule chose que nous connaissons, c'est la revalorisation nominale de ces bases qui sera de 0,4 % au lieu de 1 %, ce qui équivaut à une baisse. Auparavant, la revalorisation était basée sur le taux d'inflation prévisionnel sur les 12 derniers mois et maintenant elle est calculée sur le taux d'inflation constaté, ce qui fait que nous avons une différence de moitié. Du point de vue de notre fiscalité, si nous tenons compte de cette revalorisation de base, nous allons nous retrouver avec un supplément de CFE de plus de 8 000 € et des taxes d'habitation et foncières bâti et non bâti de plus de 22 000 €, soit environ 31 000 € d'augmentation d'impôts sans toucher aux taux et sans la dynamique des bases, simplement en tenant compte des 0,4 % de revalorisation nominale.

Diapositive n°19 : Evolution des principaux versements de l'Etat : Concernant la contribution au redressement des comptes publics, pour 2017, nous aurions dû avoir encore une progression de 400 000 € environ, il est cependant prévu que cette contribution soit diminuée de moitié, à hauteur d'environ 200 000 €. C'est l'estimation que nous en faisons mais nous n'avons toujours pas les chiffres définitifs. Normalement, le FPIC de 2016 est maintenu et la dotation de compensation devrait sensiblement diminuer, nous avons donc estimé le montant à 2 200 000 €.

Diapositive n°20 : Vers une contraction inévitable des dépenses d'investissement : La subvention versée au CIAS pour l'année 2017 sera équivalente à celle de 2016 en tenant compte des attributions de compensation définitives, soit un supplément de 10 000 €. Au moment de la reprise des résultats, nous ajouterons 10 000 € pour compenser la régularisation de 2016, qui n'a pas été réalisée.

Diapositive n°22 : Vers une contraction inévitable des dépenses de fonctionnement : Pour compenser les baisses de dotations, nous devons poursuivre notre travail sur les charges de fonctionnement. Selon les engagements de la CLECT, nous refferons un point sur les attributions de compensation relatives à la compétence scolaire et au CIAS pour structurer la collectivité et déployer un contrôle de gestion sur les différentes compétences (scolaire, culture et enfance-jeunesse) et pour essayer de calculer et maîtriser au mieux les coûts de fonctionnement. Nous devons également nous adapter au nouveau contexte législatif qui pourra impacter les compétences de Parthenay-Gâtine.

Diapositive n°23 : Création de groupes de travail : Les services ont déjà beaucoup œuvré pour rationaliser les dépenses, à noter tous les marchés qui ont été lancés depuis la création de la Communauté de communes, le groupement de commandes pour la reprographie, le matériel informatique, la téléphonie, le marché de mobilier, le marché de produits d'entretien, le marché d'entretien des vitres, l'accord-cadre sur les travaux et puis à venir également un marché sur les fournitures administratives, sur les fournitures scolaires et sur les combustibles. Tout ce travail est fait pour rationaliser au mieux les dépenses. Les services s'interrogent également régulièrement sur leurs dépenses afin d'essayer de les ramener au strict besoin de l'activité.

Diapositive n°24 : Projection 2017 : Il y a beaucoup d'écart entre 2016 et 2017, mais en retirant de 2016 tous les produits exceptionnels, nous retrouvons le différentiel des dotations que nous avons en moins. Ces chiffres démontrent que nous allons encore devoir exercer une maîtrise importante des charges de gestion sur 2017, en tout cas, c'est ce qui a été demandé à l'ensemble des services. Notre épargne brute diminue parce que nous essayons toujours de compenser les baisses de dotation mais l'augmentation normale des frais de personnel et des dotations représente des sommes importantes à récupérer et nous n'arrivons pas totalement à le faire. Nous pouvons programmer environ 600 000 € de demande de subvention sur les projets en cours, 280 000 € de FCTVA et 120 000 € de remboursement d'emprunt par les communes. Nous avons prévu un emprunt de 800 000 €, c'est-à-dire que nous n'accentuons pas notre endettement, nous le maintenons. Nous verrons au moment du vote du Budget primitif 2017 que notre capacité d'investissement est un peu plus importante cette année par rapport à l'année dernière. Nous arrivons à pas loin de 2 000 000 € de contributions au redressement des comptes publics, soit largement plus d'une année d'investissement pour notre collectivité.

Diapositive n°33 : L'enveloppe financière nous contraindra à faire des choix sur nos dépenses.

M. le Président : Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour ce travail conséquent que vous avez réalisé en collaboration avec le service financier et le secrétariat général. Je remercie également tous les services, puisque comme vous l'avez très justement souligné, toutes les dépenses de fonctionnement ont été passées au crible pour essayer de dégager une marge d'investissement. Nous savons tous ce que cela représente, puisque nous le faisons dans chacune de nos communes. C'est un travail considérable et pas toujours facile à gérer quotidiennement. Pour autant, je pense qu'il y a un bon état d'esprit dans l'ensemble des services, pour accepter ces contraintes budgétaires qui sont pour certaines imposées et qui pour d'autres participent à la construction de notre territoire. Pour l'instant, je dirais que nous réussissons le défi de nous organiser et de rationaliser nos dépenses tout en maintenant une capacité d'investissement d'un bon niveau. Encore merci à toute l'équipe du service financier.

M. GAMACHE : Merci M. MORIN et merci à l'ensemble de l'équipe en charge des finances pour cette présentation et ce gros travail. Au moment de la fusion, les simulations du bureau d'études KPMG nous avaient démontré qu'il serait très compliqué de constituer une CAF sur les 4-5 années qui suivaient la fusion. Pour cela, nous n'avions pas beaucoup de choix : soit nous augmentions nos recettes de fonctionnement, soit nous diminuions nos dépenses de fonctionnement, ce que nous avons entrepris, le plus rigoureusement possible.

Je pense que nous pourrions essayer d'étudier les charges de personnel. Mon objectif n'est pas de faire peur aux agents en disant qu'il faut absolument réduire les effectifs, je souhaiterais simplement avoir des éléments, que vous n'avez certainement pas ce soir, mais que vous pourrez certainement me donner par la suite. Les charges de personnel représentent 42 % de notre fonctionnement. En regardant les chiffres des anciennes Communautés de communes avant la fusion, on s'aperçoit que les charges de personnel ne représentaient que 39,8 % environ, donc je pense que nous devons nous poser des questions sur notre politique parce qu'il y a une augmentation constante. Au regard des prises de nouvelles compétences, cette augmentation paraît normale. C'est un problème qui n'est pas propre à notre Communauté de communes, nous pouvons le constater à d'autres échelles territoriales. Les compétences que nous avons prises ne sont pas dynamiques en termes de recettes, elles alourdissent le poids de la charge dans le fonctionnement, puisqu'elles représentent majoritairement du service, qui n'apporte donc pas forcément de recettes à hauteur des nouvelles charges. En tout état de cause, si nous avons une marge à créer au niveau de la CAF, elle peut se situer à cet endroit-là. Nous pouvons voir très nettement qu'en 2014, il y avait 283 agents et en 2017, nous en comptons 382, parmi lesquels le personnel des écoles pour environ 85 % de la nouvelle charge en personnel.

J'aimerais que nous puissions avoir un tableau récapitulatif croisant les nouvelles compétences avec les nouveaux effectifs afin de voir si la croissance de charge de personnel coïncide avec les périodes de transfert de compétences. L'exercice est difficile parce que les anciennes Communautés de communes avaient des pratiques différentes avec notamment des charges de personnel parfois sur un budget annexe donc peut-être que dans la consolidation budgétaire ce ne sera pas évident à lire. Mais je pense qu'il serait bon, après 4 années de fonctionnement, que nous arrivions à élaborer ce tableau.

J'ai quand même noté que nous avons dépensé environ 9 500 000 € de frais de personnel en 2016, alors que sur les trois budgets consolidés en 2013, nous en avons dépensé environ 6 millions. Cela représente une progression assez phénoménale. L'objectif n'est évidemment pas de se séparer de personnel parce qu'il faut bien faire face à nos compétences mais nous pouvons nous poser des questions sur l'internalisation même s'il y a des domaines pour lesquels nous n'avons pas forcément le choix.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Je peux répondre à une partie de vos questions. La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a été créée le 1^{er} janvier 2014 et en août de la même année, elle a pris la compétence scolaire, donc par rapport à vos remarques sur la compilation des quatre Communautés de communes de 2014, il faut y ajouter la masse salariale de la compétence scolaire exercée sur les différentes communes de l'ancien Pays Thénezéen et sur les communes du canton de Parthenay, qui représentent quand même la plus grosse partie. En 2016, nous avons connu la création des services communs avec le passage des agents qui appartenaient à la Ville de Parthenay à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, et qui ont été mis à disposition. Ceux-là ne figuraient pas au tableau des effectifs de Parthenay-Gâtine. En face, cela engendre un remboursement par la Ville de Parthenay. Il y a aussi la création des Actions éducatives périscolaires (AEPS) avec le recrutement de personnel formé employé pour 18 ou 20 heures par semaine, mais ce n'est pas nous qui fixons les taux d'encadrement. Nous avons également mis en place un maillage pour le réseau des assistances maternelles. Le personnel grève les finances de la Communauté de communes, c'est évident, étant donné que les compétences que nous avons décidé de prendre sont des compétences de service aux citoyens que nous avons maillé au maximum sur le territoire, multipliant ainsi les effectifs.

Nous avons restitué les cantines sur certains secteurs, mais ces agents sont à la fois employés par les communes pour les cantines et par la Communauté de communes pour le temps scolaire. Ils figurent donc sur le rôle des communes et sur le rôle de Parthenay-Gâtine. Ce sont donc des agents qui ne sont pas employés sur un grand temps de présence. Autre exemple, à l'école de musique, nous avons beaucoup de professeurs employés pour deux ou trois heures par semaine, mais physiquement ils comptent pour une personne.

C'est vrai aussi que la masse salariale augmente tous les ans. Cette année le point d'indice augmente de 0,6 % au mois de février, cela faisait presque 8 ans qu'il n'avait pas été augmenté donc je pense que c'était nécessaire. Il y a aussi le glissement vieillesse technicité, que nous connaissons tous et qui correspond au parcours du fonctionnaire : il n'est pas payé cher au début mais petit à petit il monte les échelons et avancements de grades et le salaire augmente en conséquence. Nous avons mis en place un organigramme dans tous les services, avec des grades qui correspondent vraiment aux fonctions, c'est-à-dire que les avancements de grade ne sont proposés que lorsque le grade atteint correspond au positionnement de l'agent dans la collectivité. Je ne pense donc pas qu'il y ait d'abus dans ce cas-là.

Nous avons aligné la situation des agents vers le haut, en instituant des primes qui n'existaient pas sur beaucoup de territoire. Mais il faut aussi savoir fidéliser nos agents parce qu'au quotidien ce sont eux qui font le travail, ce ne sont pas les élus. C'est donc peut-être un mal mais c'est un mal nécessaire pour que la collectivité fonctionne. Nous voyons bien que nous avons des difficultés à recruter des agents alors que nous avons besoin de techniciens performants pour assumer les missions que nous leur confions pour le bien des citoyens. Beaucoup d'actions sont réalisées en interne et certaines activités ne peuvent pas être externalisées. Nous avons déjà essayé, mais si la dépense n'apparaît pas sur les 42 % de masse salariale, elle apparaîtra sur une autre ligne de dépense parce qu'il faut bien subventionner les associations ou les groupements qui seront en charge de l'action.

M. GAMACHE : J'entends ce que vous dites, mais je pense que nous devons nous fixer des objectifs parce que sinon, nous courons le risque, au fil de l'eau, de voir s'égrainer notre petite marge sur la charge de personnel. Effectivement, que ce soit sur cette ligne ou une autre, cela ne change rien. C'est la question de souplesse et de réactivité qui jouera.

La prise de compétence ne signifie pas automatiquement la prise en charge par l'internalisation. Les anciennes Communautés de communes ne fonctionnaient pas toutes de la même façon. Par exemple, la compétence portage de repas ou aide à la personne était internalisée sur le Pays Thénezéen, et ne l'était pas sur le Pays Ménagoutais. Nous pouvons donc quand même avoir des scénarios différents. Je souhaiterais simplement que nous nous fixions un objectif pour ne pas laisser dériver petit à petit nos dépenses de personnel. Cela ne signifie pas forcément restriction, mais plutôt vigilance pour garder des proportions qui augmentent notre CAF. Sinon, nous risquons à terme, de devenir une collectivité de gestion. Il est vrai que cela peut être un choix, mais dans ce cas, nous devons être clairs : soit nous sommes une communauté de gestion en charge de compétences assumées avec la masse salariale qui correspond, soit nous essayons de faire en sorte que cette part de notre budget diminue. En tout cas, nous devons faire attention à ce que cette croissance toute douce mais certaine, cesse.

M. GAILLARD : Donc vous proposeriez de ne pas remplacer les départs en retraite qui nous ont été présentés tout à l'heure ?

M. GAMACHE : Non, ce n'est pas cela. Vous déformez et schématisez mes propos, je n'ai pas dit qu'il fallait réduire la voilure sur le personnel. De toute façon, nous avons bien vu qu'il n'y a que très peu de départs en retraite.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Je ne vois pas comment nous pourrions baisser la masse salariale sans diminuer les effectifs.

M. GAMACHE : De toute façon, nous ne pouvons pas diminuer les effectifs, nous le savons tous.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Je vous rappelle que les agents sont rémunérés suivant des grilles indiciaires que nous ne maîtrisons pas.

M. GAMACHE : C'est justement pour cela que je demande l'élaboration d'un tableau permettant de voir à quelles charges correspond chaque nouvelle compétence prise. Nous employons 100 personnes de plus qu'en 2014, donc même si nous avons pris de nouvelles compétences, je voudrais voir si cela correspond. On nous a dit que 85 % de ces agents supplémentaires seraient liés au scolaire donc à quoi sont liés les 15 % restant ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : La masse salariale a augmenté mais nous percevons aussi beaucoup de nouvelles recettes de la CAF, parce que nous avons acquis un degré d'encadrement supérieur sur certaines activités. Il ne faut pas prendre uniquement en compte la masse salariale, il faut aussi voir les à-côtés.

M. GAMACHE : Je ne parlais que du ratio. Il s'élève à 42 % et il augmente chaque année. C'est ce point-là qu'il faut étudier. Les recettes des nouvelles compétences sont moins dynamiques.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Nos recettes diminuent parce qu'il y a des éléments que nous ne maîtrisons pas. Il y a eu trois réformes sur le personnel qui ont impacté la masse salariale et la carrière des agents. Sur la quantité, ce n'est pas rien. Chaque demande des services en termes de personnel est étudiée par le Bureau communautaire pour savoir exactement si les missions ne peuvent pas être réparties différemment, nous essayons d'optimiser au maximum les demandes. Effectivement, nous avons fait le choix de prendre des compétences de service à la population, gourmandes en personnel.

M. GAMACHE : Je pose la question parce que je pense qu'elle peut être explorée. Si nous n'étudions pas ce qui nous prend la plus grande part de notre budget, nos pistes d'économie ne seront jamais très importantes.

M. C. MORIN : L'ensemble des services en sont conscients et y travaillent également. Peut-être que nous pouvons encore mieux faire, mais nous sommes attentifs à ces ratios et nous essayons de voir comment certaines actions pourraient être externalisées. A chaque besoin, le Bureau communautaire se pose la question de savoir comment nous pouvons réorganiser éventuellement les services pour éviter d'avoir à embaucher. Par exemple, au service scolaire, quand il y a des agents à remplacer, ce sont souvent les référents scolaires qui le font sur les sites plutôt que des remplaçants. Vous pouvez être sûrs que les services s'interrogent déjà sur ce qui peut être fait, ils sont conscients des contraintes budgétaires. En général, nous remplaçons les arrêts maladies à budget constant, c'est-à-dire à hauteur du montant de remboursement maladie que nous percevons sur l'agent en arrêt.

M. GAMACHE : Je ne mets pas en doute les actions déjà menées. Quand je place l'internalisation au cœur de la réflexion, je souhaite vraiment évoquer le choix politique. Nous pourrions toujours techniquement améliorer notre façon de faire mais nous ne devons pas faire porter ce poids aux salariés, pour ne pas qu'ils aient l'impression que c'est sur leur dos que nous pourrions faire le plus d'économie. Nous devons nous poser les bonnes questions pour chacune de nos compétences. Je vous demande simplement de savoir si ce tableau est faisable. Ce n'est jamais qu'un suivi de politique publique.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ? M. GARNIER ?

M. GARNIER : Moi aussi, j'ai sursauté lorsque j'ai vu le nombre d'agents, puisqu'à l'origine, la nouvelle Communauté de communes induisait une diminution de personnel. Pour faire une bonne comparaison, il faudrait regarder le nombre d'équivalents temps plein des trois collectivités et des communes avant la création de Parthenay-Gâtine et maintenant. Il n'y a que comme cela que nous pourrions voir la réelle évolution.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : La comparaison doit s'effectuer également à compétences égales, parce que nous avons eu la création de la cellule Application du Droit des Sols qui a repris des activités effectuées auparavant par l'Etat. Les AEPS n'étaient pas en place partout, maintenant elles le sont, donc forcément cela a augmenté le nombre d'agents intervenant pour un nombre d'enfants réduit. La comparaison est difficile. Nous pourrions la faire à partir de 2016, début de l'exercice de la totalité des compétences. Et encore, la compétence GEMAPI va encore certainement changer les choses.

M. C. MORIN : Les AEPS ne se déroulaient pas de la même façon sur l'ensemble du territoire, maintenant elles sont harmonisées et génèrent des recettes supplémentaires, donc pour comparer, il faut regarder l'ensemble des dépenses et des recettes.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Je pense que nous devons tenir compte également du temps de travail par agent et non pas du nombre physique d'agents.

Mme PROUST : Nous avons donc vu qu'il y avait 42 % du budget consacré aux frais de personnel, donc il reste 58 % pour tous les autres frais de fonctionnement. J'ai confiance, nous allons forcément finir par récolter les fruits de tout le travail entrepris sur la rationalisation. Ce qui m'a interpellée, ce sont les 100 000 € de dépenses pour des logiciels. En effet, certaines collectivités, même plus grosses que la nôtre, optent pour des logiciels libres, même si je sais que c'est toujours compliqué, c'est peut-être une piste d'économie à creuser. Ma question porte sur l'ensemble des investissements qui sont proposés, est-ce qu'il va falloir procéder à des arbitrages à l'intérieur de ce qui est proposé ou est-ce que les choix sont déjà faits ?

M. C. MORIN : Chaque service a proposé une liste d'investissements dont ils avaient besoin. Nous les avons tous rencontrés. L'ensemble des besoins ont été compactés et nous faisons le cumul de tout cela, qui devra rentrer dans notre enveloppe de 2 100 000 €. Comme chaque année, nous devons faire des choix.

Mme PROUST : Je suis surprise de ne pas retrouver les travaux de rénovation du siège social.

M. C. MORIN : La dépense n'est pas prévue pour 2017.

Mme PROUST : Il y a pourtant un marché public qui est mis en place pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de l'Hôtel de Ville et de la Communauté !

M. C. MORIN : Celui-ci est acté au niveau de la Ville de Parthenay, mais la Communauté de communes n'a pas de demande de financement sur ce dossier pour l'instant.

M. le Président : Merci à tous pour ces échanges.

Prend acte à l'unanimité

3 - PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX D'AMELIORATION DES ECOLES 2017-2020 – SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL « CAP79 »

M. C. MORIN : Un diagnostic général des bâtiments scolaires a conclu à la nécessité d'entreprendre d'importants travaux d'amélioration, notamment en matière d'accessibilité. Pour ce faire, un programme d'investissement pluriannuel 2017-2020 de 1 700 000 € HT est prévu pour réaliser cette remise à niveau des équipements scolaires communautaires en tenant compte des contraintes budgétaires de la collectivité.

Il peut être proposé au Conseil Départemental des Deux-Sèvres de réserver une enveloppe globale de 400 000 € au titre du dispositif départemental « Contrat d'Accompagnement de Proximité (CAP) 79 », pour cette opération sur 4 ans. Quatre demandes d'aide financière seraient alors successivement déposées sur la base des tranches annuelles de travaux correspondantes.

La tranche 2017 pourrait être consacrée à l'aménagement des écoles de La Mara (maternelle et primaire) et de Jules Ferry de Parthenay qui accueilleront en septembre prochain les enfants actuellement scolarisés dans l'école Montgazon dont la fermeture a été actée par délibération du Conseil communautaire du 27 octobre 2016.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de demander au Conseil Départemental des Deux-Sèvres de bien vouloir réserver une enveloppe globale de 400 000 € au titre du dispositif départemental CAP79, pour le programme pluriannuel de travaux d'amélioration des écoles 2017-2020,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

4 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ECOLES DE LA MARA ET JULES FERRY – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

PRESENTATION GROUPEE : Par délibération en date du 21 décembre 2016, le Conseil communautaire a approuvé l'opération d'aménagement des écoles de La Mara (maternelle et primaire) et Jules Ferry de Parthenay qui accueilleront en septembre prochain les enfants actuellement scolarisés dans l'école Montgazon dont la fermeture a été actée par délibération du Conseil communautaire du 27 octobre 2016.

Suite à la consultation des entreprises, le coût prévisionnel de ces travaux a été actualisé à 468 807,81 € HT et se décompose comme suit :

- Travaux Ecole maternelle de La Mara = 127 754,01 € HT,
- Travaux Ecole primaire de La Mara = 148 262,20 € HT,
- Travaux Ecole Jules Ferry = 156 211,60 € HT,
- Maîtrise d'œuvre = 33 300 € HT,
- Contrôle technique = 3 280 € HT.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté de communes peut solliciter du Conseil Départemental des Deux-Sèvres l'octroi d'une subvention de 100 000 € au titre de la dotation travaux (1 425 935 €) qui lui a été réservée dans le cadre du CAP 79.

Pour rappel, une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le nouveau plan de financement des travaux d'aménagement des écoles de La Mara et Jules Ferry ci-annexé,
- d'autoriser le Président à solliciter toute aide financière possible concernant ces travaux, et notamment à déposer une demande de subvention CAP79 de 100 000 € auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

5 - CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ACOMPTE SUR SUBVENTION 2017

PRESENTATION GROUPEE : Pour assurer le fonctionnement du Centre Intercommunal d'Action Sociale, il est proposé au Conseil communautaire, sur avis favorable de la commission Finances réunie le 14 février 2017 :

- de procéder au versement d'une avance sur subvention d'un montant de 134 718 € correspondant au quart du montant de la subvention 2016 de 538 870 €, et ce, dans l'attente du vote du budget 2017,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 chapitre 65 - 657362,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

6 - CONTRATS D'ASSURANCES – APPROBATION D'UN AVENANT N°2 AU LOT N°1 « DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES »

PRESENTATION GROUPEE : Constitués en groupement de commandes, le CCAS de Parthenay et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ont conclu leurs contrats d'assurances (hors assurance statutaire) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après consultation des compagnies d'assurances, selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, SMACL Assurances s'est vue attribuer le lot n° 1 « Dommages aux biens et risques annexes », tant pour le CCAS que pour la Communauté de communes.

Le cahier des clauses particulières prévoit que chaque année, l'assuré s'engage à déclarer dans les 2 mois après l'échéance du contrat, la situation des bâtiments incorporés ou retirés de l'assurance.

Au cours de l'année 2016, la Communauté de communes a restitué la Cuisine Centrale de Vasles au CCAS de Vasles. Elle a également restitué aux communes concernées les biens immobiliers liés à la compétence relative au soutien des activités commerciales et aux commerces de proximité.

Enfin, suite à la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Parthenay-Gâtine, le Foyer Jeunes Travailleurs de Parthenay et la Résidence Sociale Jeunes de Thénezay ont été restitués à leur Commune d'implantation, qui en sont propriétaires.

Il convient d'acter, par voie d'avenant au marché relatif à la police « Dommages aux biens 007 », l'actualisation du patrimoine immobilier communautaire à assurer.

S'agissant d'un marché passé par un groupement de commandes, le pourcentage de variation du marché initial doit être apprécié au regard du prix total du marché, concernant l'ensemble de ses membres.

Pour la durée du marché d'assurance relatif aux « Dommages aux biens et risques annexes », le montant initial s'élève à 146 620,60 € pour la part concernant la Communauté de communes et à 7 599,80 € pour la part concernant le CCAS de Parthenay, soit un total de 154 220,40 €.

Plusieurs avenants au marché initial sont déjà intervenus :

- concernant le CCAS de Parthenay : avenant en moins-value de 1 056,55 €,
- concernant la Communauté de communes : avenant en moins-value de 3 595,55 €.

Les modifications apportées au parc immobilier communautaire au cours de l'année 2016 entraînent une moins-value de 3 169 €.

Au total, le montant initial du marché fait donc l'objet d'une moins-value de 7 821,10 €, représentant une diminution de 5,07 %, et portant le nouveau montant du marché à 146 399,30 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°2 à la police d'assurance « Dommages aux biens 007 » avec SMACL Assurances,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

7 - APPROBATION DE L'AVENANT DE SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE A LA COMMUNE DE LA FERRIERE POUR L'EXECUTION DE LA CONVENTION DE RACCORDEMENT, D'ACCES ET D'EXPLOITATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES INSTALLES SUR LA TOITURE DE L'ECOLE DE LA FERRIERE

PRESENTATION GROUPEE : Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes Parthenay-Gâtine au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine comprenant la compétence facultative « installation et gestion d'équipements photovoltaïques sur le patrimoine communautaire, production et revente d'énergies renouvelables » ;

Vu la mise à disposition des panneaux photovoltaïques situés sur la toiture de l'école de La Ferrière au bénéfice de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 29 septembre 2016, approuvant la signature d'une convention entre la Commune de La Ferrière et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour la prise en charge des opérations budgétaires relatives à la gestion des panneaux photovoltaïques par la Commune de La Ferrière, jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Afin de permettre l'installation et la gestion des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de son école, la Commune de La Ferrière avait conclu, avec la société GEREDIS, une convention de raccordement, d'accès et d'exploitation de cet équipement.

Il convient d'acter, par voie d'avenant, la substitution de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à la Commune de La Ferrière pour l'exécution du contrat précité, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de l'avenant de substitution à la convention conclue avec la société GEREDIS ;
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

8 - ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE – ADHESION 2017

PRESENTATION GROUPEE : L'Assemblée des Communautés de France (ADCF) a été créée en 1989. Cette fédération nationale d'élus a pour but de promouvoir l'intercommunalité de projet, représenter les communautés auprès des pouvoirs publics, faciliter l'échange d'expériences et les rencontres entre les acteurs intercommunaux, mettre à disposition de ses adhérents une assistance téléphonique (questions juridiques, fiscales...).

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine adhère à l'association depuis 2014.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de renouveler l'adhésion à l'Association des Communautés de France pour l'année 2017 moyennant une cotisation annuelle de 4 103,30 €,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2017 chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

9 - CREATION DE CONTRATS AIDES

Mme PRESTAT-BERTHELOT : A l'issue des rendez-vous managériaux pendant lesquels, des besoins avaient été exprimés, des propositions de créations de poste ont été formulées avec des mesures compensatoires.

A ce titre, il est proposé de répondre à deux besoins par des contrats de droit privé :

- Création d'un poste d'emploi d'avenir – 35 heures à la ludothèque à compter du 1^{er} mai 2017 à la suite d'un poste CAE 22 heures – pour assurer les temps d'accueils par roulement, maintenir les animations et accueils de groupes et permettre des actions hors-les-murs.
- Création d'un poste d'emploi d'avenir – 35 heures – en déchèterie à compter du 1^{er} avril 2017 pour limiter les erreurs de tri dans les bennes, absorber l'augmentation de fréquentation, permettre d'assurer les tâches à l'ouverture et à la fermeture de la déchèterie. Mesures compensatoires : fin du renfort saisonnier.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les créations des postes d'emploi d'avenir telles que mentionnées ci-dessus,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2017 chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

10 - MODIFICATION D'UN TARIF DE VACATION POUR INTERVENANT EXTERIEUR

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Par délibération en date du 27 septembre 2012, l'ancienne Communauté de communes de Parthenay a fixé le montant horaire de la vacation du psychologue qui intervient ponctuellement auprès du service Enfance-Jeunesse notamment à la Crèche et auprès du relais des parents à 36,50 € brut.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de revaloriser cette vacation horaire à 38 € brut,
- d'adopter ce tarif applicable à tout intervenant extérieur sur des missions de psychologue au sein des services de la petite enfance et du scolaire,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

11 - TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Dans le cadre des procédures d'avancement de grade pour un agent pluri-communal, il convient de créer un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet de 3h15mn à compter du 1^{er} mars 2017.

A l'issue des rendez-vous managériaux 2016 au moment desquels des besoins avaient été exprimés, des propositions de créations de poste ont été formulées avec des mesures compensatoires.

Ainsi, il est proposé, dans le cadre de la préparation budgétaire 2017, les créations de poste suivantes :

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet pour des missions de guide conférencier, à compter du 1^{er} avril 2017 – service Culture et Patrimoine – Secteur Patrimoine – occupé actuellement par un agent dans le cadre d'un renfort – permet de conforter les effectifs du service dans le cadre du label PAH – continuité de l'organisation 2016,
- Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017 pour occuper des missions de directeur du pôle enseignement artistique – service Culture et Patrimoine – Secteur Enseignement artistique – modification du poste de direction de l'école de musique,
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017 pour occuper des missions d'accueil sur le secteur de Ménigoute – service Territoire et proximité et administratives pour le service scolaire – pérennisation d'un agent en contrat CAE 35 heures qui avait remplacé un agent titulaire,
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017 pour occuper des missions d'infographiste – service Communication – permettre un binôme infographiste – non renouvellement d'un poste CAE – non renouvellement d'un poste d'apprenti
- Création d'un poste de technicien à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017 pour des missions de « suivi autosurveillance – métrologie » – service Techniques et Environnement – Secteur assainissement – obligation règlementaire sur l'autosurveillance – aides de 70% de l'agence de l'eau,
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017 – missions d'ambassadeur du tri – pérennisation d'un agent sur poste CAE depuis 5 ans

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les créations/modifications telles que mentionnées ci-dessus,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2017 chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

M. GAMACHE : Je ne sais pas si des personnes sont déjà employées sur ces postes mais est-ce qu'il n'y a pas un questionnement à se poser ? J'ai remarqué que ce n'était pas que des ouvertures de postes, alors est-ce qu'il n'y aurait pas des domaines dans lesquels des entreprises ou des associations de notre territoire seraient en capacité de faire le travail que nous allons réaliser en interne. Nous aurions toujours une dépense au regard d'un service que nous avons envie de produire mais nous pourrions gagner de la souplesse et nous ne serions plus sur le même ratio. Par exemple, nous ouvrons un poste d'infographiste, est-ce qu'il n'y aurait pas des entreprises en capacité de produire ce travail sur notre territoire ? Cela permettrait également à la collectivité de faire fonctionner l'économie locale, je crois que nous n'avons pas forcément vocation à tout faire par nous-même.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Vous parlez de souplesse, mais c'est beaucoup plus souple de faire travailler l'infographiste en interne que de faire appel à une entreprise extérieure. En effet, je ne vous apprend pas qu'à chaque fois, cela passe par des consultations ou des marchés, ce qui est beaucoup plus fastidieux.

M. GAMACHE : Nous devons apprécier au mieux la limite de ce que nous pouvons faire en interne.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : La personne employée sur ce poste sera le binôme de l'infographiste déjà en place, que nous ne pouvons pas mettre dehors puisqu'il est titulaire de son poste. L'objectif c'est que quand il sera absent, le service communication puisse répondre aux demandes de la Communauté de communes et de la Ville de Parthenay.

M. GAMACHE : Je reviens quand même à la nécessité d'élaborer un tableau puisque nous le voyons bien, au fil du temps, nous gonflons nos effectifs.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Non, nous ne gonflons pas nos effectifs ! Les postes que nous créons sont déjà pourvus actuellement. Il n'y a que le poste de directeur de pôle d'enseignement artistique qui est créé

quoiqu'il existait un directeur de l'école de musique jusqu'en septembre 2016, qui n'a pas été remplacé. Ce n'est qu'une modification pour positionner le poste correctement dans l'organigramme. Les emplois sont déjà occupés mais ne sont pas forcément ouverts sur le bon grade, ce que nous régularisons ce soir.

M. GILBERT : Vous avez devant vous une affiche du festival des jeux de cette année, réalisée en interne ce qui nous a évité des frais supplémentaires sur le budget communication. Comme vous le voyez, le travail est très bien fait. Je prends cet exemple simplement pour montrer que nous employons des personnes aussi efficaces et réactives que des entreprises.

Adopté à l'unanimité

SCOLAIRE

12 - ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE L'EDUCATION DES VILLES – ADHESION 2017

PRESENTATION GROUPEE : Au cœur de l'action éducative, l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes (ANDEV) est une association de professionnels de l'éducation. Elle est ouverte aux responsables territoriaux intervenant dans la gestion des écoles du premier degré et dans le domaine de l'action éducative des villes, des collectivités territoriales et tout autre établissement public rattaché (Département, coordinateur PEDT...).

L'ANDEV se positionne sur une dynamique de « réflexion-action », hors du champ catégoriel, syndical ou politique, en vue de :

- mutualiser les réflexions et les pratiques de ses membres,
- favoriser leur formation,
- apporter une réflexion collective sur l'évolution du cadre réglementaire et sur l'organisation de l'action éducative locale et nationale,
- faire progresser la prise en compte par les décideurs des politiques éducatives locales.

L'ANDEV aide les responsables de l'éducation à faire face à leurs missions en sa qualité de réseau de réflexions, d'échanges d'expériences et de communication. A ce titre, elle multiplie les initiatives pour stimuler les débats et favoriser le développement de stratégies collectives :

- le site Internet et son forum de discussion avec, pour les membres, un fonds documentaire sur l'action éducative locale, nationale et internationale,
- le partenariat avec WEKA qui permet d'obtenir des tarifs préférentiels sur les abonnements et revues spécialisées,
- l'organisation d'un congrès annuel et de journées thématiques en fonction de l'actualité,
- la diffusion de La Communale, revue d'information et de liaison diffusée à 1 000 exemplaires,
- la communication et l'échange d'expériences entre responsables éducatifs,
- la participation à des événements et à des programmes d'études nationaux et internationaux,
- la production, en direction des cadres territoriaux, de contenus et de supports de formation.

L'ANDEV organise des temps de réflexion réguliers avec les autres grands réseaux travaillant sur les politiques éducatives locales, réseaux d'élus (Association des Maires de France, Réseau Français des Villes Educatrices...), réseaux d'éducation populaire, fédérations de parents d'élèves, enseignants, syndicats ...

Elle travaille également en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour l'organisation de nombreuses formations et stages.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2017 s'élève à 40 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les statuts de l'association de L'ANDEV,
- d'adhérer à l'association ANDEV pour l'année 2017, pour un montant de 40 €,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2017 chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

13 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES – VERSEMENT
DU 1ER ACOMPTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

PRESENTATION GROUPEE : Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 67 qui instaure un fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu la mise en place d'un Projet Educatif Territorial communautaire en juillet 2015 modifié par avenant en juillet 2016 ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le reversement, à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, du 1^{er} acompte du fonds de soutien perçu par les communes pour l'année scolaire 2016/2017, selon les montants ci-dessous :

COMMUNE	1 ^{er} ACOMPTE
Chantecorps	1 230,00
Vasles	1 980,00
Vasles privée	2 220,00
Ménigoute	2 940,00
Fomperron	1 320,00
Vausseroux	780,00
Saint Martin du Fouilloux	383,33
Reffannes	1 470,00
La Peyratte	1 583,33
La Ferrière en Parthenay	1 516,67
Thénezay publique	1 633,33
Thénezay privée	1 250,00
Azay sur Thouet	3 150,00
Secondigny publique	3 283,33
Saint Aubin Le Cloud	4 710,00
Allonne	733,33
Fénery	966,67
Vernoux en Gâtine	483,33
Gourge	466,67
Pressigny	350,00
Viennay	2 880,00
Amailloux	1 816,67
Chatillon sur Thouet	3 850,00
Le Tallud	3 930,00
Parthenay	23 730,00
Pompaire	1 850,00
	70 506,66

Adopté à l'unanimité

ENFANCE JEUNESSE

14 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2017 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – AVENANT N°2

PRESENTATION GROUPEE : La Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres (CAF) a validé le renouvellement des conditions des Contrats Enfance Jeunesse des secteurs de Ménigoute et Amailloux, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

Ce renouvellement fait l'objet d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse de Parthenay-Gâtine qui s'appuiera sur les modalités financières des années précédentes.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

15 - TRAVAUX ALSH AMAILLOUX – CONVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT

PRESENTATION GROUPEE : Dans le cadre du projet de travaux d'aménagement et de rénovation des locaux destinés à l'accueil de loisirs d'Amailloux, le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres (CAF) a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'équipement, par le biais d'une convention d'aide financière à l'investissement.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 23 500 €, et l'aide financière de la CAF atteindra 16 000 €, soit 68,08 %.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention d'aide financière à l'investissement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

16 - CLUB DES ENTREPRENEURS DE GÂTINE – ADHESION 2017

PRESENTATION GROUPEE : Le Club des entrepreneurs de Gâtine regroupe 260 adhérents et plus de 7 000 emplois. L'association sollicite le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'année 2017.

Le programme d'actions 2017 prévoit le maintien des afterwork le 2^{ème} jeudi de chaque mois, la création des beforework, le 4^{ème} jeudi de chaque mois et un retour sur le projet jeunesse intitulé « Réinventer la jeunesse et l'entreprise ».

Le montant de la cotisation annuelle est inchangé et fixé à 110 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine au Club des entrepreneurs de Gâtine au titre de l'année 2017,
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle pour un montant de 110 €,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2017 chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

17 - ZAE PATIS BOUILLON – VENTE D'UNE PARCELLE ECONOMIQUE

M. GAILLARD : En juin 2014, M. Anthony VIVIER a créé son entreprise de pose de panneaux isothermes et de conception et fabrication de remorques réfrigérées. Il emploie 1 salarié et occasionnellement des employés intérimaires. Il est actuellement locataire d'un bâtiment et se trouve limité dans son développement.

Par courrier en date du 09 janvier 2017, M. VIVIER a confirmé son intention d'acquérir la parcelle AR 101 de 2 912 m² sur la ZAE du Pâtis Bouillon à Châtillon-sur-Thouet pour y édifier un bâtiment industriel d'environ 400 m².

Il s'agit de la parcelle, sur laquelle la Communauté de Communes avait délibéré favorablement le 27 novembre 2014, pour une vente, au profit de l'Entreprise Alpinisme Deux-Sévrien (ADS), qui, par courrier en date du 20 décembre 2016, a confirmé qu'elle abandonnait son projet.

En conséquence,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 3 janvier 2014, actant le tarif du prix au m² des terrains situés sur la ZAE du Pâtis Bouillon ;

Vu l'avis des domaines reçu en date du 6 février 2017, évaluant le bien à 23 000 €HT ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'annuler la délibération en date du 27 novembre 2014 s'agissant de la vente de la parcelle à l'entreprise ADS,
- d'autoriser la vente de la parcelle AR 101 à M. VIVIER au prix de 9,13 €/m² TVA sur marge incluse, soit un total de 26 587 € TVA sur marge incluse (23 296 € hors TVA sur marge),
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

18 - TOURISME EN GATINE – ACOMPTE SUR SUBVENTION 2017

PRESENTATION GROUPEE : Afin de permettre à l'association Tourisme en Gâtine de faire face à certaines dépenses engagées pour le premier trimestre de l'année 2017, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'attribution d'un acompte sur subvention d'un montant de 18 000 €, correspondant au quart (25%) de la subvention versée en 2016 soit 72 000 €,
- dire que les crédits seront ouverts au budget 2017 chapitre 65-6574,
- autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

SYSTEME D'INFORMATION

19 - PARTENARIAT « COLLÈGES NUMÉRIQUES ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE » - AVENANT N°1

PRESENTATION GROUPEE : Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 24 novembre 2016 approuvant le projet de conventionnement d'un partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » avec l'académie de Poitiers et le déploiement de 45 tablettes dans les écoles du secteur de Secondigny ;

Il convient de modifier par un avenant à la convention, la répartition des tablettes afin de solutionner les différentes problématiques suivantes :

- les tablettes Android de l'école de Secondigny appartiennent aux parents d'élèves et ne peuvent donc, par conséquent, être déplacées sur une autre école sans changement de propriétaire,
- la solution CISCO MERAKI (MDM) retenue par la collectivité permet de piloter simplement et efficacement une flotte de tablettes avec des interfaces différentes comme Apple et Android. Cette solution vient résoudre l'inquiétude initiale en permettant à l'école de Secondigny de conserver la propriété de son matériel,
- ces tablettes d'occasion sont en cours d'utilisation par les enseignants sur le projet ELAN et ne peuvent être déplacées dans l'immédiat,
- l'école d'Azay-sur-Thouet a émis une réserve sur l'acquisition de matériel d'occasion et différent des autres écoles.

Le Comité de pilotage, réuni le 3 février 2017 a donné un avis favorable à la répartition suivante :

- 1 lot de 15 tablettes à l'école de Secondigny,
- 1 lot de 15 tablettes à l'école d'Azay-sur-Thouet,
- 1 lot de 15 tablettes à l'école de Saint-Aubin Le Cloud.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » conclue avec l'académie de Poitiers,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

20 - SALLE DE LA GUICHETIERE A SECONDIGNY – MODIFICATION DES TARIFS

PRESENTATION GROUPEE : Les tarifs de location de la salle intercommunale située à la Guichetière à Secondigny, n'ont pas subi d'augmentation depuis janvier 2010, soit depuis 7 ans.

Après un comparatif avec différentes salles de superficie d'accueil équivalente situées sur le territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, il semble justifié de proposer une hausse de 30€ sur toutes les locations et 5€ sur l'option chauffage (soit une augmentation entre 20 et 25% selon les tarifs).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les nouveaux tarifs de la salle de la Guichetière à Secondigny ci-annexés,
- de dire qu'ils sont applicables à compter du 1^{er} mars 2017,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

CULTURE & PATRIMOINE

21 - ADHESION ASSOCIATION IMAGES EN BIBLIOTHEQUES 2017

PRESENTATION GROUPEE : La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine adhère depuis plusieurs années à Images en bibliothèque. Créée en 1989, Images en bibliothèques est une association de coopération nationale pour la mise en valeur des collections cinématographiques et audiovisuelles dans les bibliothèques. Elle apporte aux vidéothécaires les éléments de réflexion et d'anticipation indispensables à l'évolution de leur métier.

Cette association a une triple vocation :

- valoriser les collections cinématographiques en rendant accessible au plus grand nombre le patrimoine audiovisuel ;
- œuvrer pour la reconnaissance d'un savoir-faire collectif et d'une identité professionnelle. Elle coordonne la mise en œuvre d'une action d'ampleur nationale, le Mois du film documentaire qui s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec d'autres acteurs de la culture et de l'éducation ;
- animer le réseau des "bibliothécaires de l'image", en encourageant la réflexion sur la communication des œuvres et en facilitant les échanges interprofessionnels et le partage de l'information. Elle dispense également des formations au plus près des besoins en compétences.

Le coût de l'adhésion de la collectivité pour l'année 2017 s'élève à 110 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion à l'association Images en bibliothèque pour l'année 2017 et pour un montant de 110 €,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget 2017, chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

JEUX

22 - FLIP 2017 - PROPOSITION D'OFFRES DE PARTENARIAT HORS PERIODE FESTIVAL

PRESENTATION GROUPEE : Afin de développer des partenariats auprès de diverses collectivités, entreprises et associations en-dehors de la période du festival, il convient de proposer des offres de partenariat spécifique. Ces offres contribuent à la promotion du FLIP et au financement d'une partie du festival.

Suite à l'avis favorable de la commission Culture, Patrimoine et TICC, réunie le 9 janvier 2017, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter les tarifs d'offres de partenariat spécifique ci-annexés pour le FLIP 2017, applicables à compter du 1^{er} mars 2017,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

VOIRIE

23 - MARCHE DE TRAVAUX VRD – LOT 2 BRANCHEMENTS NEUFS, REPARATIONS, EXTENSIONS RESEAUX –AVENANT DE TRANSFERT N° 2

PRESENTATION GROUPEE : La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a signé le marché « Travaux de VRD – Lot 2 branchements neufs, réparations, extensions réseaux » avec l'entreprise SGTP RACAUD le 13 Avril 2016.

Le Groupe Migné TP a racheté l'entreprise SGTP RACAUD le 2 novembre 2016 sous le nom de RACAUD Travaux Publics :

Adresse : Les Roses Blanches – 79240 VERNOUX EN GATINE

Siret : 822 776 878 00016

L'avenant ne consiste qu'en un changement d'identification de l'entreprise titulaire du marché et n'a aucune incidence financière.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de l'avenant de transfert n°2 au marché de travaux VRD – Lot n°2 à conclure avec l'entreprise RACAUD TP,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

M. le Président : L'ordre du jour de ce Conseil communautaire étant épuisé, je redonne la parole à M. ROY.

M. ROY : Je réitère mon invitation à venir partager le verre de l'amitié.

Fin à 20h30.

Le compte rendu sommaire du Conseil communautaire a été affiché du 27 février 2017 au 13 mars 2017.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le PRESIDENT ;

Les MEMBRES ;